

au traitement des données) et des compléments nécessaires à l'organisation du commerce (du financement et de l'assurance de la transaction à la prestation du service après-vente, particulièrement essentiel pour les gros biens d'équipement).

Les gains d'efficience économique et de compétitivité que devrait permettre l'élimination des obstacles au commerce des produits entre le Canada et les États-Unis s'appliqueront également aux secteurs de service. Afin d'obtenir les mêmes gains économiques pour les services, il fallait axer la négociation sur la nature des règlements qui constituent des obstacles au commerce. Dans certains cas, l'accent a été mis sur le droit d'établissement, lorsque ce droit est économiquement essentiel pour fournir le service, comme dans le cas des agences de voyages. Dans d'autres cas, les négociateurs se sont surtout intéressés à la possibilité pour les étrangers de satisfaire aux normes professionnelles que les pays imposent concernant la prestation du service, comme dans le cas du génie-conseil.

Les nouvelles règles générales adoptées pour le commerce des services représentent un effort audacieux qui pourrait inspirer d'autres travaux sur le plan multilatéral. Toutefois, puisqu'ils faisaient oeuvre de pionniers, les deux gouvernements ont décidé d'agir prudemment. Dès le départ, il était clair que la négociation d'un ensemble de règles applicables à la plupart des secteurs de service constituait un projet ambitieux. En plus d'adopter des principes généraux, les deux gouvernements ont donc établi un programme de travail en vue de l'application de ces principes à un certain nombre de secteurs déterminés, programme qui pourrait servir de base à la négociation éventuelle de mesures plus englobantes. Ce modeste début n'en constitue pas moins une importante amélioration de l'ouverture et de la compétitivité du commerce des services entre les deux pays.

Autorisation de séjour provisoire pour affaires

De nos jours, l'exportation exige plus qu'un bon produit à bon prix. Elle exige également un bon réseau de vente et, plus que tout, un service après-vente fiable. Les règlements d'immigration des États-Unis ont souvent entravé l'accès de Canadiens tentant de se faire admettre aux États-Unis pour travailler avec leurs clients, ou pour fournir un service après-vente. S'ils veulent accroître leurs ventes aux